



# La Virée 2020

les 12 & 13/09/2020

à La Chapelle-St-Laurent



Dossier d'inscription (individuel ou groupe)

**Date limite d'inscription : 6 septembre 2020**

Les équidés ne pourront être acceptés que s'ils sont identifiés (n° sire et puce) avec vaccination grippe équine à jour. Ils devront présenter un bon état général et répondre à toutes les exigences sanitaires.

Le carnet d'identification devra être présenté à l'arrivée.

Des contrôles ponctuels d'identification pourront être effectués.

Vous devrez aussi présenter vos attestations d'assurance. Ayez avec vous ces documents au moment de votre inscription.

NOM DU GROUPE (si vous le souhaitez) : .....

RESPONSABLE DU GROUPE

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .././....

Adresse : .....

.....

N° de tel fixe : ..... N° de mobile : .....

E-Mail : .....

Adhérent Equiliberté (n° d'adhérent : .....

Licencié F.F.E. (n° de licence : .....

Autre : Compagnie et N° contrat : .....

Conformément à la loi de 1984 modifiée en 1992 relative aux associations sportives et d'activités physiques, EquiLiberté 79 vous informe que la randonnée équestre entre dans le cadre des activités à risques. La participation à La Virée exige donc que vous soyez assuré(e) individuellement pour les risques encourus. Munissez-vous de votre attestation d'assurance RC. EquiLiberté 79 accepte votre inscription à condition que vous souscriviez aux points suivants (à cocher) :

je reconnais avoir été informé(e) de l'obligation de m'assurer pour la pratique des activités physiques à risques en général et celle de l'équitation en particulier (dommages causés à moi-même, aux tiers, aux chevaux et autres biens)

je certifie être assuré(e) pour la pratique de l'équitation d'extérieur pour la durée du Rassemblement départemental La Virée d'EquiLiberté 79

## PIÈCES OBLIGATOIRES à JOINDRE à L'INSCRIPTION

- Photocopie Carnet du Cheval (Page d'Identification + Page Vaccination à jour)
- Photocopie des Assurances
- Règlement intérieur daté et signé par vos soins
- Chèque à l'ordre d'EquiLiberté 79

Signature

**VOS CHEVAUX : Joindre les copies de votre carnet : page identification et page vaccination**

Nom de l'équidé	N° SIRE	N° transpondeur	Date vaccination grippe

**VOTRE GROUPE**

Nom du groupe ou du responsable.....

(\* mettre le nombre de participants dans la case correspondante)

Nom	Prénom	Cavalier	Meneur	Accompagnateur	Pédestre	VTT	N° tél portable

**TARIFS (compléter le tableau)**

Participant	Choix	Prix	Nbre	Total
<b>Cavalier . Meneur . Accompagnateur . VTT</b>	Forfait week-end	75,00 €		
	Samedi avec repas midi et soir	50,00 €		
	Samedi et dimanche avec repas du midi	50,00 €		
	Samedi avec repas du midi	25,00 €		
	Dimanche avec repas du midi	25,00 €		
	Samedi et dimanche sans repas	20,00 €		
	Journée sans repas	10,00 €		
<b>Pédestre</b>	Forfait week-end	60,00 €		
	Samedi avec repas midi et soir	40,00 €		
	Samedi et dimanche avec repas du midi	40,00 €		
	Samedi avec repas du midi	20,00 €		
	Dimanche avec repas du midi	20,00 €		
	Samedi et dimanche sans repas	10,00 €		
	Journée sans repas	5,00 €		
<b>Enfant (moins de 12 ans)</b>	Forfait week-end	28,00 €		
	Samedi avec repas midi et soir	20,00 €		
	Samedi et dimanche avec repas du midi	20,00 €		
	Samedi avec repas du midi	10,00 €		
	Dimanche avec repas du midi	10,00 €		
	Samedi et dimanche sans repas	10,00 €		
	Journée sans repas	5,00 €		
<b>Repas du samedi hors formule</b>	Enfant (- de 12 ans)	12,00 €		
	Adulte	22,00 €		

**Total général = .... € à régler par chèque à l'ordre d'EquiLiberté 79**

Le forfait week-end comprend : petit déjeuner samedi et dimanche, ravitaillement sur le circuit samedi et dimanche, repas midi samedi et dimanche, repas samedi soir, foin, eau, cadeau. Le repas du samedi soir hors formule est uniquement pour les personnes ne faisant pas les randonnées (réservé aux personnes extérieures à la rando). Aucun remboursement ne sera possible, en cas de désistement au-delà du 06/09/2020, sauf cas de force majeure à attester avec certificat médical ou vétérinaire.

**Votre inscription sera prise en compte dès la réception :**

- de votre dossier complet. N'oubliez pas de compléter, signer et renvoyer la page du règlement.
- de votre chèque de règlement libellé à l'ordre de UDRE/EquiLiberté 79

**Dossier et chèque à expédier à :****Baptiste RICHARD . 4 impasse du lac . Naide . 79600 Saint-Loup-Lamairé****Informations : 06 17 01 02 59****Inscriptions : 06 79 93 24 05 et [secretariat@equiliberte79.com](mailto:secretariat@equiliberte79.com)**

## ORGANISATION

- **Si vous arrivez le vendredi soir, merci de cocher cette case**
- **Si vous arrivez le samedi soir, merci de cocher cette case**

- Pour les rassemblements l'organisateur met à disposition un lieu de stationnement déclaré à l'IFCE, chacun des participants restant seul responsable de son installation, de sa sécurité et de celle de ses animaux (équidés, chiens) dont il conserve la garde pleine et entière.
- Au départ, une carte (de préférence au 1/25000ème) sera distribuée aux participants. Elle indiquera les circuits, les zones potentiellement dangereuses, les points de ravitaillement et de pique-nique, ainsi que les n° de téléphone de secours.
- En application du règlement intérieur de la fédération EquiLiberté 79, les cavaliers participant à la randonnée doivent être en possession d'une RC couvrant leur responsabilité en cas de dommage causé à autrui dans le cadre de l'activité proposée (carte EquiLiberté, licence FFE ou équivalent).
- Lors de l'inscription il est possible de souscrire cette RC pour la journée en en faisant la demande aux organisateurs.
- Sans refus écrit indiqué aux organisateurs les participants sont considérés comme autorisant l'utilisation de leur image prise dans le cadre de la randonnée à des fins de promotion de cette activité.

## RECOMMANDATIONS

- Pour les cavaliers, l'équitation étant considérée comme sport à risque, il est conseillé de se munir des protections usuelles (casque, plastron, étriers de sécurité). La souscription de garanties corporelles est également fortement conseillée.
- Les mineurs (port du casque obligatoire) doivent être sous la responsabilité de leurs parents ou d'un majeur désigné par eux.
- Chaque cavalier ou meneur doit être en mesure de maîtriser sa monture ou son attelage en toute circonstance, avec un matériel adapté au niveau du couple cavalier/cheval.
- Les participants s'engagent à respecter strictement le code de la route et les consignes des organisateurs.

## PRESCRIPTIONS SANITAIRES

- En application de l'arrêté préfectoral n° 2017-03653 réglementant les rassemblements d'équidés dans le département des Deux-Sèvres, les équidés doivent être identifiés (n° SIRE et puce) avec vaccination grippe équine à jour. Ils devront présenter un bon état général et répondre à toutes les exigences sanitaires fixées dans l'arrêté. Un vétérinaire sanitaire est désigné le jour du rassemblement.
- Le carnet d'identification devra être présenté à l'arrivée et des contrôles aléatoires pourront être effectués, tout manquement pour défaut de sécurité sanitaire du rassemblement devant être signalé par l'organisateur aux services préfectoraux.
- En cas de besoin, les frais d'intervention du vétérinaire sanitaire seront à la charge du détenteur de l'animal.

***Tout manquement à ce règlement pourra être sanctionné par une exclusion immédiate du rassemblement sans dédommagement.***

## CONSIGNES et SECURITE

- Chiens tenus en laisse ou muselés
- Prévoir piquets, fils et clôture électrique individuelle, préciser si vos chevaux sont «entiers».
- Si vous n'êtes pas titulaire d'une carte EquiLiberté avec assurance ou membre de la FFE, vous devrez produire un justificatif d'assurance relatif à votre couverture pour la pratique de l'équitation.
- Il est possible de souscrire une assurance RC à la journée.
- L'équitation étant considérée comme une activité à risque, il est recommandé d'utiliser les protections usuelles (casque etc.)
- Il est fortement recommandé d'avoir une **couverture assurance garantie corporelle**

## DESCRIPTION des SERVICES

- Accès au site de La Virée et à l'ensemble de ses commodités (toilettes, douches collectives, etc.), avec emplacement pour votre bivouac (tente et/ou véhicules)
- Emplacement pour monter un paddock
- Foin et eau sur place
- Petit-déjeuner, pique-nique, repas selon vos réservations
- Accès à l'ensemble des animations prévues

Pour les personnes souhaitant acheter sur place (notamment pour le vendredi soir et lundi matin), il y a une supérette, une boulangerie, un boucher et un bureau de tabac à moins de 500m du campement.

## CIRCUITS

- Les circuits seront balisés
- Vous aurez bien entendu, une carte à votre disposition

## PROGRAMME de la VIREE

### Vendredi 11 septembre

Accueil possible à partir de 13h

Dîner à apporter

Buvette

Barbecue mis à disposition pour un usage commun (chacun apporte sa viande)

### Samedi 12 septembre

Petit déjeuner pour ceux qui sont sur place

Café d'accueil pour ceux qui arrivent

Randonnée avec pique-nique à mi-parcours

Défilé

Retour au bivouac

Marché fermier en fin d'après-midi

Repas traiteur animé

### Dimanche 13 septembre

Petit déjeuner

Café d'accueil pour ceux qui arrivent.

Rando avec pause boissons et "en cas" en fin de matinée.

Repas en commun à l'arrivée vers 14/15 h.

## HÉBERGEMENTS POSSIBLES

- **Mme Audureau Isabelle** : 06.71.00.80.96

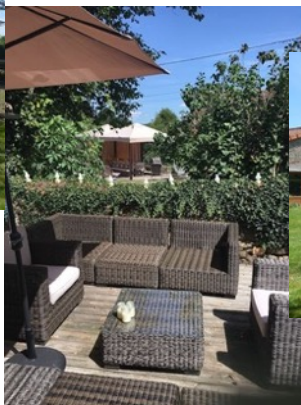
Adresse : Les basses touches (Boismé) = 5 minutes de la salle

- **Mme Dagnas Delphine** : 06.59.07.71.16

Adresse : 5 route de la Goumandière (La Chapelle Saint Laurent) = 5 min de la salle

- **Mr Deambrosis Larcher Jean-Marc** : 06.79.97.33.25

Adresse : Lieu-dit La Foresterie (Moncutant) = 13 min de la salle



# RÈGLEMENT INTERIEUR

Suite aux crises sanitaires concernant certaines espèces animales au cours de ces dernières années, le ministère de l'agriculture met en place des règles concernant les mouvements et les rassemblements pour toutes les espèces.

Le présent règlement intérieur a pour but d'informer l'ensemble des participants des règles qu'ils doivent respecter pour participer aux randonnées équestres EquiLiberté du département des Deux-Sèvres.

Merci d'avoir la courtoisie de favoriser le travail des associations qui, pour notre plus grand plaisir, organisent des randonnées.

Toute intervention d'un vétérinaire nécessitée par l'état sanitaire non satisfaisant d'un équidé sera à la charge du propriétaire de cet équidé.

Sans refus écrit indiqué aux organisateurs, les participants sont considérés comme autorisant l'utilisation de leur image prise dans le cadre de la randonnée à des fins de promotion de cette activité.

## I . Les règles sanitaires (application de la circulaire du 12 juillet 2017)

- A. Tout cheval participant à une randonnée EquiLiberté 79 doit être pucé, vacciné et à jour de ses vaccins.
- B. Tout cheval participant à une randonnée EquiLiberté 79 doit être dans un état sanitaire acceptable.
- C. À l'inscription, les papiers des chevaux doivent être présentés avec le numéro de SIRE et le carnet de vaccination afin de contrôler le respect des règles sanitaires et de permettre à l'association organisatrice de remplir le registre obligatoire prévu à cet effet.
- D. EquiLiberté 79 et l'association qui organisent la randonnée se donnent le pouvoir de contrôler, par un lecteur de puce, l'identification de l'équidé présenté.
- E. Un vétérinaire habilité peut contrôler les papiers, les chevaux et leur identité.
- F. Tout randonneur ne respectant pas ces règles ne pourra en aucun cas participer à la randonnée.

## II . Assurance

Chaque randonneur participant à une randonnée EquiLiberté 79 doit détenir une assurance et être en capacité de fournir une attestation.

### Les assurances personnelles :

- Adhésion Equiliberté avec RC
- Adhésion FFE avec RC
- Assurance individuelle

**Pour les randonneurs qui ne disposeraient pas d'assurance ou qui n'en apporteraient pas la preuve à l'inscription, deux options sont possibles :**

- Prendre une adhésion EquiLiberté à la journée lors de l'inscription.
- Ne pas participer à la randonnée.

## III . Règles de convivialité en randonnée

**Afin d'assurer à chaque participant le plaisir de randonnée en toute sécurité, il est demandé de respecter quelques règles de sécurité.**

- A. Respecter les consignes données à chaque randonnée sur les parcours, les pauses, les signalisations...
- B. Pour doubler sur les chemins, éviter d'aller à vive allure (galop, trot) et ayez la courtoisie de prévenir.
- C. Pendant les pauses, les attelages doivent être dételés ou le meneur doit rester aux guides.

Porter une attention particulière aux jeunes chevaux qui découvrent la randonnée. Ces quelques règles ont pour but de respecter les réglementations en vigueur et de permettre à chacun de randonner avec plaisir et dans la convivialité.

## IV . Recommandations

- A. Pour les cavaliers, l'équitation étant considérée comme sport à risque, il est conseillé de se munir des protections usuelles (casque, plastron, étriers de sécurité). La souscription de garanties corporelles est également conseillée.
- B. Les mineurs (port du casque obligatoire) doivent être sous la responsabilité de leurs parents ou d'un majeur désigné par eux.
- C. Chaque cavalier ou meneur doit être en mesure de maîtriser sa monture ou son attelage en toute circonstances, avec un matériel adapté au niveau du coupe cavalier/cheval.
- D. Les participants s'engagent à respecter strictement le code de la route et les consignes des organisateurs.

Je soussignée **nom** : ..... **prénom** : ..... certifie avoir pris connaissance de ce règlement intérieur et m'engage à le respecter et fournir l'ensemble des documents nécessaires.

Fait à

le

Signature